

BAREMES DES HONORAIRES

Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026

Honoraires de GESTION

8,5% des sommes encaissées

Honoraires de LOCATION TTC

Locataire

Bailleur

LOCATION

Tarif ALUR*

Tarif ALUR*

ZONE TRES TENDUE & TENDUE

COLOCATION

290 € **

290 € ** par locataire entrant

ZONE NON TENDUE

190 € **

190 € ** par locataire entrant

Honoraires de TRANSACTION (charge vendeur)

6% TTC du prix d'acquisition

Honoraires de RECHERCHE (charge acquéreur)

3% TTC du prix d'acquisition

* Les honoraires de location sont encadrés et plafonnés par la loi ALUR et varient selon la zone géographique du logement :

- Zone très tendue : 12,10 €/m² pour la visite, le dossier et la rédaction du bail + 3,03 €/m² pour l'état des lieux
- Zone tendue : 10,09 €/m² pour la visite, le dossier et la rédaction du bail + 3,03 €/m² pour l'état des lieux
- Zone non tendue : 8,07 €/m² pour la visite, le dossier et la rédaction du bail + 3,03 €/m² pour l'état des lieux

** Les forfaits ne peuvent pas dépasser les plafonds légaux ALUR* calculés selon la surface habitable du logement. Si le forfait dépasse le plafond autorisé, le montant plafonné est appliqué automatiquement.

Les montants sont affichés en TTC (TVA 20%).